



# **PANDEMIE COVID-19**

## **Concept de protection pour le sport de golf au Golf Parc Signal de Bougy**

### **Phase 13**

Etat au 11.09.2021, Version 13 (les nouveautés par rapport à la phase 12 sont indiquées en rouge)

Valable dès le 13.09.2021

Bougy-Villars, le 11 septembre 2021

## 1. Situation de départ

L'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID-19 en situation particulière, avec ses dernières modifications du **8 septembre 2021**, est applicable.

Les règles de bases suivantes s'appliquent:

1. A l'intérieur des restaurants, des installations culturelles et récréatives et lors d'événements ayant lieu à l'intérieur, le certificat Covid est obligatoire pour les personnes âgées de 16 ans et plus. Cela concerne également les personnes qui font des aller-retour entre les espaces intérieurs et extérieurs. Le certificat Covid atteste d'une vaccination Covid 19, d'une infection guérie ou d'un résultat de test négatif à 3 jours.
2. A l'extérieur, l'obligation de présentation du certificat Covid ne s'applique pas et le port du masque n'est pas obligatoire. Un certificat Covid n'est pas demandé pour accéder aux installations extérieures de notre Golf Parc (parcours, terrasses du restaurant, practice et zones d'entraînement).
3. Afin de vérifier l'authenticité et la validité du certificat Covid, l'application « Covid Certificate Check » est disponible gratuitement.
4. Les activités sportives et les compétitions amateurs pratiquées en plein air sont autorisées sans restriction.
5. Les installations de golf, les installations d'entraînement, les greens d'entraînement et les driving range sont ouverts.
6. Le restaurant est ouvert.
7. Le pro-shop est ouvert.
8. Les espaces intérieurs des installations et des établissements qui sont nécessaires à l'utilisation des espaces extérieurs, tels que entrées, secrétariat, installations sanitaires, local à chariots et vestiaires sont ouverts et ne sont pas soumis à l'obligation de présenter un certificat Covid. Néanmoins, le port du masque est obligatoire dans ces zones de même que le respect des règles de distances.
9. Les événements, tels que remises de prix, discours, accueils et réunions de club sont autorisés. L'obligation du certificat Covid s'applique à l'intérieur.
10. Si les cérémonies de remise des prix, les discours, les allocutions de bienvenue et les réunions de club ont lieu à l'extérieur et que l'on renonce à exiger un certificat Covid, les dispositions suivantes s'appliquent:
  - Une limite maximale à 1'000 personnes si elles ont une place assise
  - Une limite maximale à 500 personne si elles peuvent se déplacer librement
  - L'installation peut être occupée au maximum aux 2/3 de sa capacité maximale.

**La responsabilité de la gestion de la pandémie est encore du ressort des Cantons. IMPORTANT : les Clubs doivent prendre en compte les instructions des Cantons, en plus de celles de la Confédération.**

## 2. Formulations

- **Les formulations «doit»:** sont prescrites par le Conseil fédéral et sont contraignantes.
- **Les formulations «devrait»:** sont des fortes recommandations de Swiss Golf.

## 3. Responsabilité de la mise en œuvre

Lors de l'élaboration de notre concept de protection, nous avons tenu compte des concepts de base suivants en plus des directives fédérales et cantonales actuellement en vigueur:

- **Pour le Sport de golf:** le présent concept de base de «Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant:** le concept de base actuellement en vigueur de «GastroSuisse».
- **Pour le Proshop:** le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».

### **Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours**

La direction du Golf Parc prend la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en œuvre, du respect et du contrôle de son «Concept de protection». Le responsable «Corona» est le directeur du Golf Parc.

### **Responsabilité du golfeur**

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection». Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation et de l'utilisation de nos installations.

### **Responsabilité du professeur de golf**

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection» pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation du cours et de l'utilisation de nos installations.

### **Responsabilité des Coachs, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs**

Les Coachs, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection». Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation et de l'utilisation de nos installations.

**Swiss Golf et notre Golf Parc comptent sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.**

## **4. Responsabilité des membres de Swiss Golf (Clubs de golf, PGO et Associations affiliées)**

### **4.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf**

- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder au parcours, aux terrasses du restaurant et aux installations d'entraînement (practice et zones d'entraînement).**
- L'ensemble des installations peut rester ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur et des détails figurant aux points suivants.

### **4.2. Pour l'exploitation du jeu**

- La traçabilité sur les installations de golf n'est plus nécessaire (contrairement au restaurant). Mais tout tee time doit être réservé en ligne ou auprès de la réception du Golf Parc.
- S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite pour éviter tout rassemblement de personnes dans un endroit.

### **4.3. Pour les tournois et les cartes EDS**

- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour participer aux tournois ou faire des cartes EDS.**
- Les compétitions de golf et cartes EDS sont autorisées sans restriction.
- Les événements, tels que remises de prix, discours, accueils et réunions de club sont autorisés. **L'obligation du certificat Covid s'applique à l'intérieur.**
- **Si les cérémonies de remise des prix, les discours, les allocutions de bienvenue et les réunions de club ont lieu à l'extérieur et que l'on renonce à exiger un certificat Covid, les dispositions suivantes s'appliquent:**
  - Une limite maximale à 1'000 personnes si elles ont une place assise
  - Une limite maximale à 500 personnes si elles peuvent se déplacer librement
  - L'installation peut être occupée au maximum aux 2/3 de sa capacité maximale.
  - Un plan de protection doit être élaboré et mis en œuvre (voir p. 6).

### **4.4. Pour le secrétariat**

- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder au secrétariat.**
- L'affiche de l'OFSP «La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus» devrait être affichée.

- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Les employeurs doivent respecter les recommandations de l'OFSP concernant l'accomplissement du travail au bureau.
- La distance de 1,5 mètre prescrite doit être respectée. Un nombre maximum de 2 membres/clients peuvent entrer dans la réception/pro shop (exception : sauf pour les personnes d'un même ménage).
- Les réservations doivent être effectuées online, par téléphone ou sur place pour les membres et les visiteurs.
- En cas de risque d'orage, le jeu est soit interdit soit interrompu pour éviter tout risque de rassemblement de personnes.

#### **4.5. Pour le restaurant**

- L'exploitation du restaurant est autorisée dans le respect du concept de protection de GastroSuisse en vigueur.
- Le service et les commandes se font à table uniquement. Pas de commande au bar.
- **Le certificat Covid est obligatoire pour les personnes âgées de 16 ans et plus dans les zones intérieures du restaurant.**
- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder aux terrasses de notre restaurant.**
- **Le contrôle du certificat Covid devrait être effectué lors de chaque visite de toutes les personnes. Pour les membres du golf club, il est en principe permis de consigner leur certificat Covid. L'exploitant est responsable de vérifier périodiquement la validité du certificat, notamment en ce qui concerne une éventuelle révocation.**
- **A l'intérieur du restaurant, le port du masque reste obligatoire dans la mesure où notre restaurant reste un lieu de passage et d'accès aux vestiaires et aux WC par des personnes non titulaires d'un certificat Covid.**
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.

#### **4.6. Pour le Pro-Shop**

- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder au pro-shop.**
- Le pro-shop est ouvert.
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- Le port du masque et le respect de la distance de 1m50 sont obligatoires.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.

#### **4.7. Pour les vestiaires**

- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder aux vestiaires.**
- Les vestiaires sont ouverts dans le respect des distances et des règles d'hygiène.
- Le port du masque et le respect de la distance de 1m50 sont obligatoires.
- L'accès aux vestiaires est limité à un maximum de 5 personnes.

#### **4.8. Pour le parcours**

- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder au parcours.**
- Le parcours est ouvert.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

#### **4.9. Pour le green d'entraînement**

- **Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder au green d'entraînement.**
- Le green d'entraînement est ouvert.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

#### **4.10. Pour les Driving Ranges, installations d'entraînement**

- Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder au practice ou aux installations d'entraînement.
- Le driving range et ses installations d'entraînement sont ouverts.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

#### **4.11. Leçons de golf**

- Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour prendre des leçons de golf.
- Les leçons de golf sont autorisées à l'extérieur.
- Les règles de sécurité doivent s'appliquer : distance 1m50 et désinfection des mains.
- Pour les leçons de golf à l'intérieur (golf indoor), le certificat Covid est obligatoire pour les personnes âgées de 16 ans et plus.
- Les cours théoriques ou examens de règles de golf ne sont pas limités aux seules personnes disposant d'un certificat Covid. Dans ce cas-là, il faut respecter les mesures suivantes :
  - Il ne faut pas dépasser les 2/3 de la capacité de la salle
  - La limite maximale du nombre de personnes présentes est fixée à 30
  - Les participants doivent se connaître et nous devons connaître leur identité et coordonnées
  - Le port du masque et le respect de la distance sont obligatoires
  - Il est interdit de consommer
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

#### **4.12. Pour l'utilisation de voitures de golf**

- Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour utiliser les voitures de golf.
- Pas de prescriptions.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

#### **4.13. Pour l'utilisation du local à chariots**

- Le certificat Covid n'est pas obligatoire pour accéder au local à chariots.
- Le port du masque est obligatoire.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

#### **4.14. Pour le personnel**

- L'employeur suit les recommandations de l'OFSP et de la cellule de crise du groupe Migros.

**Le Golf Parc du Signal de Bougy compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous. Bon jeu et continuez à rester prudents !**

# PANDEMIE COVID-19

## Concept de protection pour les tournois de golf du Golf Parc Signal de Bougy / Golf Club La Côte

*Ces règles sont appliquées à partir du 13 septembre 2021 et restent en vigueur jusqu'à nouvel avis ou allègement des mesures Covid-19 prononcées par les autorités.*

**Golf Club :** Golf Parc Signal de Bougy / Golf Club La Côte

**Personne responsable:** Pascal Mathieu, manager Golf Parc. Suppléant : Yves Seiler, Capitaine Golf Club La Côte

**Les règles générales du concept de protection du Golf Parc ci-dessus doivent être respectées.**

### **Distance, Masques**

- Garder la distance
- Porter un masque aux endroits spécifiés dans le concept de protection ou si la distance ne peut pas être maintenue
- *Le certificat Covid est obligatoire pour les personnes de 16 ans et plus à l'intérieur des restaurants et des installations d'entraînement.*

### **Préparation du tournoi**

- Lors de l'inscription, le participant s'engage à respecter ce concept de protection.
- La remise des cartes de score et des informations sur le tournoi, ainsi que le paiement des frais d'inscription doivent être organisés de manière à ce qu'aucun rassemblement ne se produise au secrétariat.
- Les inscriptions aux tournois de classement du Golf Parc et aux tournois du Golf Club La Côte seront ouvertes **2 semaines avant l'événement à 9h00.**

### **Déroulement du tournoi**

- S'il y a un risque d'orage, le jeu sera arrêté au plus vite ce qui permet d'éviter les rassemblements.

### **Fin du tournoi**

- *Les événements, tels que remises de prix, discours, accueils et réunions de club sont autorisés. L'obligation du certificat Covid s'applique à l'intérieur.*
- *Si les cérémonies de remise des prix, les discours, les allocutions de bienvenue et les réunions de club ont lieu à l'extérieur et que l'on renonce à exiger un certificat Covid, les dispositions suivantes s'appliquent:*
  - Une limite maximale à 1'000 personnes si elles ont une place assise
  - Une limite maximale à 500 personnes si elles peuvent se déplacer librement
  - L'installation peut être occupée au maximum aux 2/3 de sa capacité maximale

**Le Golf Parc du Signal de Bougy et le Golf Club La Côte comptent sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous pour respecter strictement ces mesures de protection.**

**Bon jeu et continuez à rester prudents !**